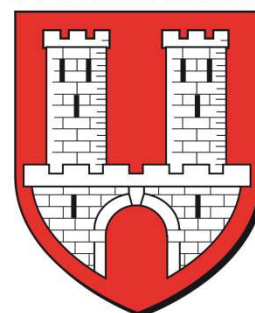


28/02/2024

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Conseil Municipal
du 15 mars 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ville de
Wissembourg

Auteur de la note : service des finances de la ville de Wissembourg (M. WITWICKI)
Note disponible sur simple demande adressée au service des finances
Sources : CA 2017 – CA 2023 (budget principal et budgets annexes)

Sommaire

BUDGET VILLE	3
I. CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF	3
II. SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
1. Recettes réelles	4
2. Dépenses réelles	6
III. L'AUTOFINANCEMENT	9
IV. SECTION D'INVESTISSEMENT	10
V. L'ENDETTEMENT	12
1. Evolution rétrospective de la dette	12
2. Capacité de désendettement	13
BUDGET EAU	14
I. CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF	14
II. SECTION D'EXPLOITATION	14
1. Recettes réelles	14
2. Dépenses réelles	15
III. L'AUTOFINANCEMENT	16
IV. SECTION D'INVESTISSEMENT	17
V. L'ENDETTEMENT	17
1. Evolution rétrospective de la dette	17
2. Capacité de désendettement	18
BUDGET LA NEF – GESTION DES SPECTACLES	18
I. SECTION DE FONCTIONNEMENT	18
1. Recettes réelles	18
2. Dépenses réelles	20
II. SECTION D'INVESTISSEMENT	21
BUDGET LOTISSEMENT GUMBERLE	21
BUDGET LOTISSEMENT DES QUATRE VENTS	22
BUDGET QUARTIER STEINBAECHEL	22

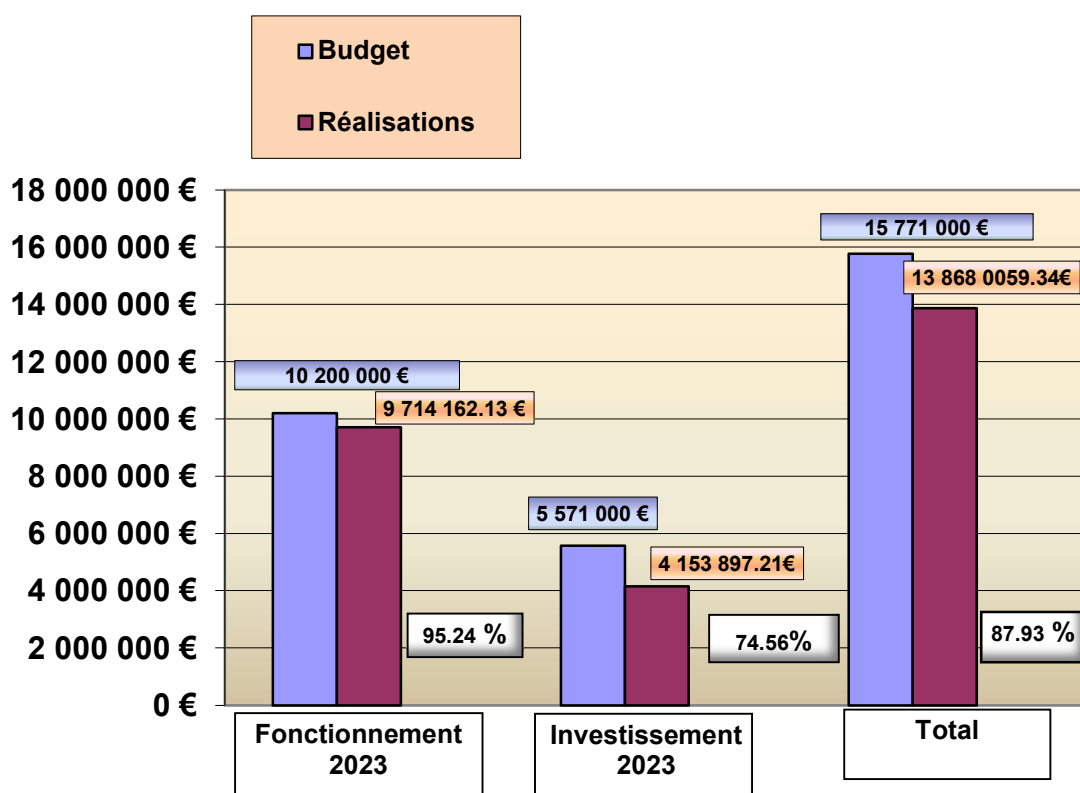
BUDGET VILLE

I. CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif dresse le bilan des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité sur un exercice donné. Il permet notamment d'apprécier la réalisation et la gestion effective du budget voté et constitue un arrêté des comptes de l'ordonnateur.

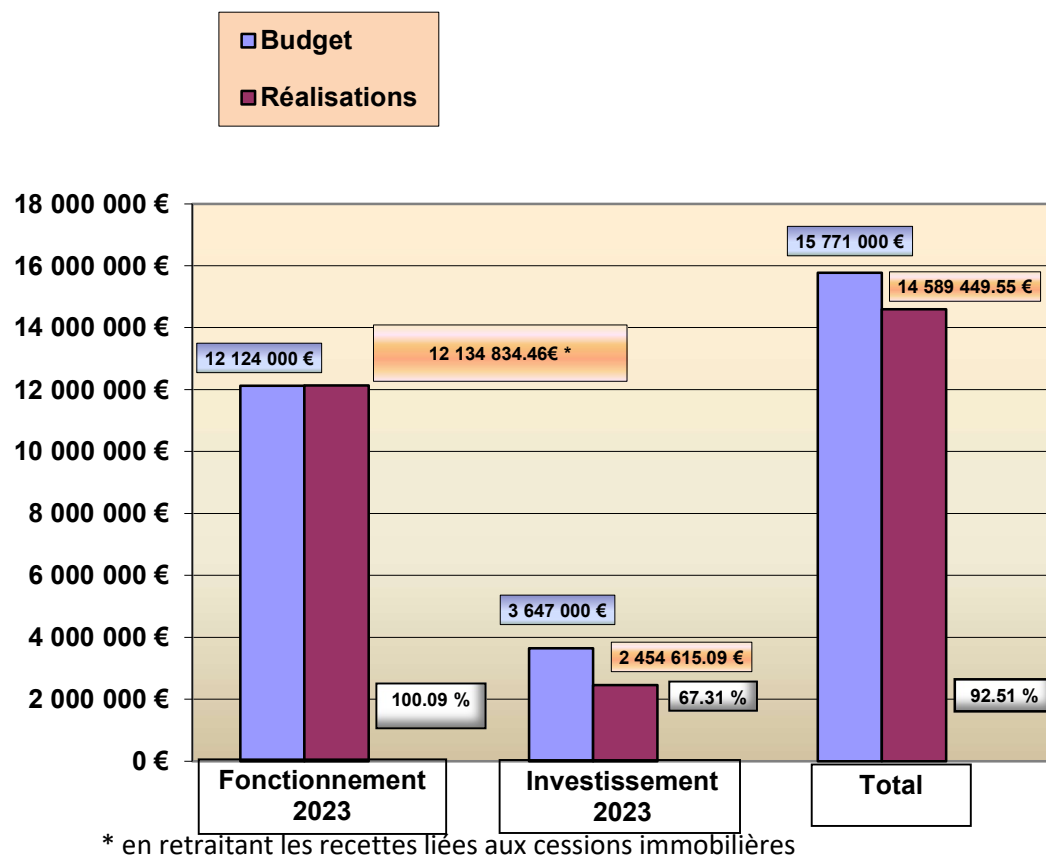
Au niveau des dépenses réelles, le budget 2023 a été réalisé à 87,93 %.

Voici un graphique retraçant ce taux de réalisation pour l'exercice 2023 :



Au niveau des recettes réelles, le budget 2023 a été réalisé à 92,51 %.

Voici un graphique retraçant ce taux de réalisation pour l'exercice 2023 :



L'exercice 2023 se clôture avec un excédent de fonctionnement au 31/12/2023 de 1 867 535,98 €. Compte tenu du solde d'exécution d'investissement 2023 (- 642 060,77 €) et du solde des crédits reportés en 2024 (- 545 000 €), l'excédent de fonctionnement réel disponible au 31/12/2023 pour l'exercice 2024 s'élève à 680 475,21 €.

En retraitant le montant des cessions immobilières (504 085 €) ainsi que la subvention exceptionnelle versée au budget annexe du lotissement GUMBERLE (60 000 €), l'autofinancement brut dégagé de la section de fonctionnement sur l'exercice 2023 (hors excédent reporté) s'élève à 1 930 898,88 €.

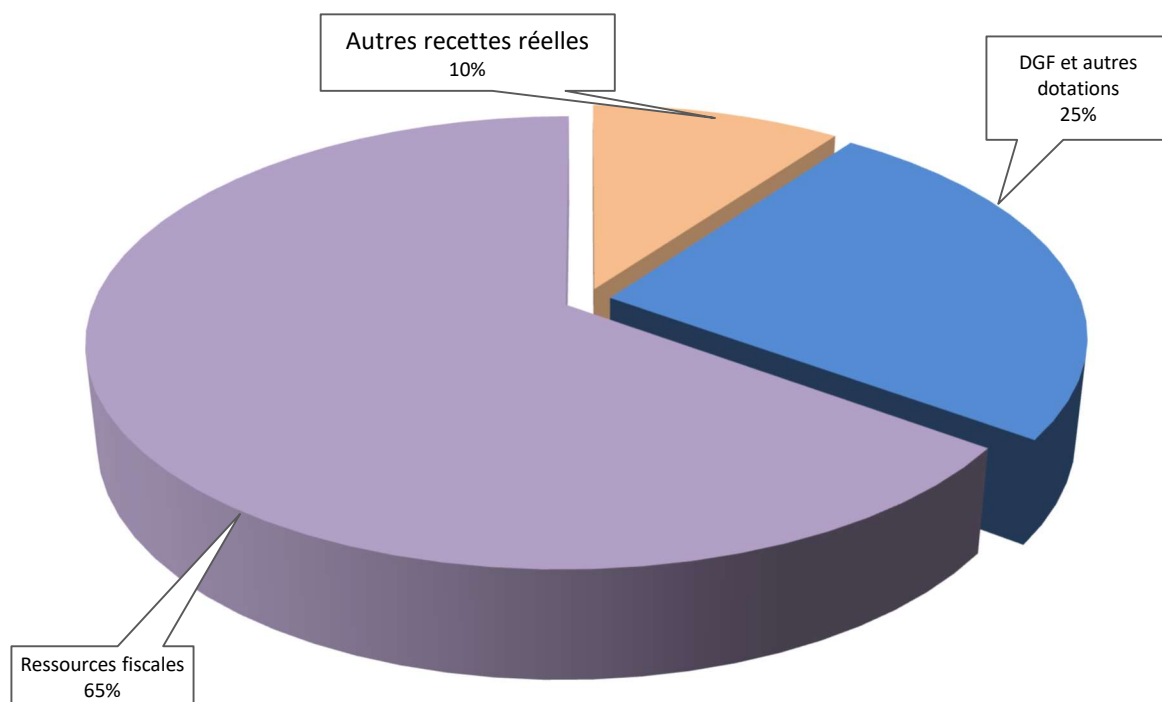
Cet autofinancement est en hausse de 7,05 % par rapport à celui de 2022 (+ 127 151,44 €).

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Recettes réelles

Ces recettes réelles sont principalement constituées par les ressources fiscales (impôts et taxes), les dotations et participations ainsi que les autres recettes réelles (produits des services et domaines, autres produits de gestion courante, ...).

Voici la structure des recettes réelles de fonctionnement pour l'exercice 2023 (hors cessions immobilières) :



Le montant total de ces recettes réelles (hors cessions immobilières) s'élève à 11 585 061,01 € pour l'exercice 2023.

Voici un tableau récapitulatif retraçant l'évolution de ces recettes sur les sept dernières années :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes fiscales	7 120 271.55 €	7 225 081.30 €	7 222 480.64 €	7 271 394.82 €	6 533 493.15 €	6 879 193.17 €	7 499 836.20 €
Dotations et participations	2 145 047.05 €	1 943 696.33 €	1 821 154.48 €	1 817 395.92 €	2 756 497.23 €	2 760 334.45 €	2 912 272.05 €
Autres recettes réelles	1 329 876.82 €	1 309 784.29 €	1 430 632.35 €	1 039 467.19 €	1 129 111.67 €	1 322 589.95 €	1 172 952.76 €
Total recettes réelles de fonctionnement	10 595 195.42 €	10 478 561.92 €	10 474 267.47 €	10 128 257.93 €	10 419 102.05 €	10 962 117.57 €	11 585 061.01 €

On peut clairement constater une hausse des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions immobilières et hors excédent reporté) de 5,68 % (+ 622 943,44 €) entre 2022 et 2023.

Cette hausse s'explique par les variations significatives suivantes :

- **une augmentation des recettes fiscales de près de 620 643 € (liée notamment à une hausse des recettes des impôts locaux de 365 094 € provenant essentiellement de la revalorisation en 2023 des bases fiscales de 7,1 % indexées sur l'inflation, aux recettes supplémentaires de fiscalité de 110 005 €, liées au remplacement des recettes de la**

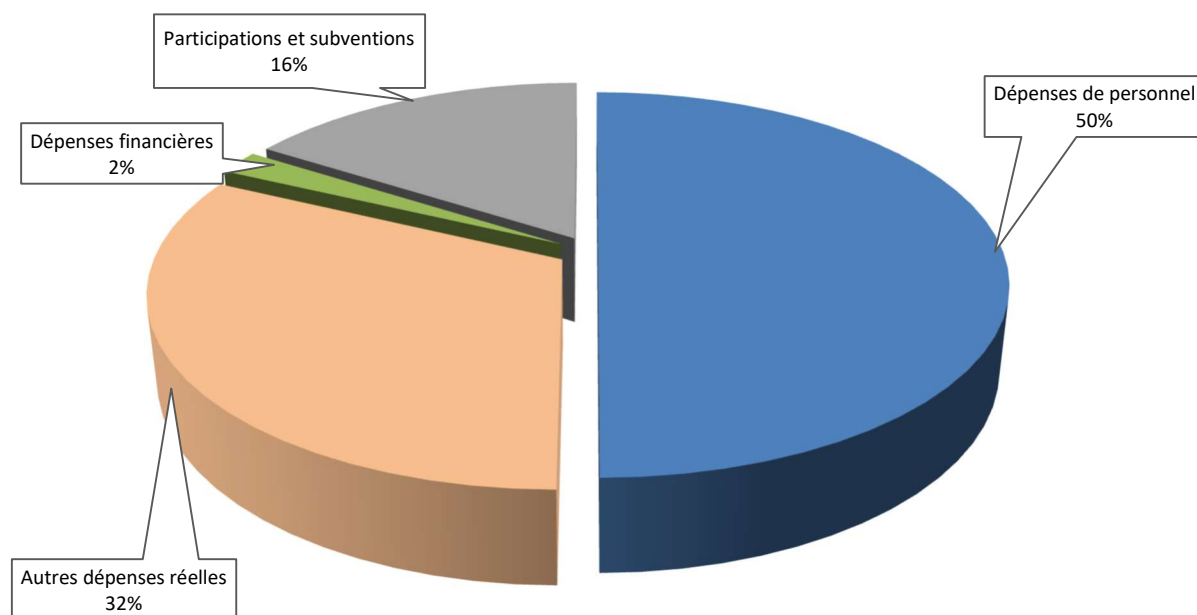
cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises par les recettes de TVA à compter de 2023, à une hausse des recettes de taxes additionnelles sur les droits de mutation de près de 62 253 €, à une hausse des recettes de taxes sur l'électricité de près de 58 549 €, et à une hausse des recettes de taxes sur les surfaces commerciales de près de 27 458 €.)

- une augmentation des recettes de dotations et participations de près de 151 938 € (liée notamment à une augmentation des recettes de la dotation de solidarité rurale de près de 39 952 €, à une augmentation des recettes liées aux compensations fiscales de près de 81 584 €, à une augmentation des recettes liées à la dotation pour les titres sécurisés de près de 8 213 €, au versement en 2023 d'une dotation de recensement de près de 14 463 € et au versement de subventions d'exploitation en 2023 de la Région GRAND EST pour près de 10 572 € liée aux festivités de NOËL et de l'outre festival ainsi qu'à l'opération NATURA 2000)
- une diminution des autres recettes réelles de près de 149 637 € (liée notamment à une diminution des recettes brutes de la forêt de près de 107 938 € (moins de vente de bois), à une baisse des atténuations de charges de près de 61 676 € (notamment moins de remboursement de capital décès en 2023 et pas de recettes liées à la régie des vacances funéraires) conjuguée à une augmentation des recettes financières de près de 18 102 € liée à la refacturation au budget annexe de l'EAU des intérêts de la ligne de trésorerie)

2. Dépenses réelles

Ces dépenses réelles sont principalement constituées par les dépenses de personnel, les participations et subventions, les dépenses financières (intérêts de la dette et de la ligne de trésorerie) et les autres dépenses réelles (dépenses courantes, les versements liés aux fonds de péréquation, ...).

Voici la structure des dépenses réelles de fonctionnement pour l'exercice 2023 :



Le montant total de ces dépenses réelles (hors subvention exceptionnelle versée au budget annexe du lotissement GUMBERLE) s'élève pour l'exercice 2023 à 9 654 162,13 €.

Voici un tableau récapitulatif retraçant l'évolution de ces dépenses sur les sept dernières années :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de personnel	4 555 573.09 €	4 430 053.84 €	4 606 852.02 €	4 454 350.97 €	4 522 784.58 €	4 659 855.23 €	4 833 279.92 €
Participations et subventions versées	1 640 436.19 €	1 522 506.45 €	1 439 856.30 €	1 378 826.04 €	1 330 920.39 €	1 463 067.40 €	1 492 462.26 €
Dépenses financières	270 869.03 €	264 843.43 €	249 526.43 €	235 935.86 €	202 653.80 €	177 551.38 €	206 865.25 €
Autres dépenses réelles	2 514 122.57 €	2 560 444.30 €	2 734 555.35 €	2 148 912.83 €	2 462 139.85 €	2 857 896.12 €	3 121 554.70 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	8 981 000.88 €	8 777 848.02 €	9 030 790.10 €	8 218 025.70 €	8 518 498.62 €	9 158 370.13 €	9 654 162.13 €

On peut clairement constater une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 5,41 % (+ 495 792 €) entre 2022 et 2023.

Il faut relativiser ce pourcentage d'augmentation qui intègre près de 4,9 % d'inflation moyenne sur l'exercice 2023.

Cette augmentation s'explique par les variations significatives suivantes :

- **une augmentation des autres dépenses réelles de près de 263 658 € (liée notamment à une augmentation des dépenses d'énergie (électricité + gaz) de près de 96 018 €, à une hausse des dépenses de carburant de près de 11 033 €, à une augmentation de l'achat d'autres matières et fournitures de près de 10 417 € (liée notamment à l'augmentation des dépenses liées aux produits pour la piscine, aux pièces pour les**

véhicules et au petit matériel acheté en 2023 pour les collections WENTZEL), à **une augmentation des dépenses de prestations de services de près de 25 680 €** (liée essentiellement aux prestations réalisées en 2023 pour le salon du livre pour près de 14 022 € et les prestations réalisées pour la fresque du climat pour près de 8 950 €), à **une augmentation des dépenses d'entretien des espaces verts de près de 45 907 €** (explosion du tarif horaire d'interventions), à **une augmentation des dépenses d'entretien de véhicules de près de 17 132 €** (avec notamment une réparation importante sur le Fenwick), à **une augmentation des dépenses de formation de près de 10 471 €**, **une augmentation des autres frais divers de près de 23 910 €** (liée notamment des frais d'élagage et de taille d'arbres de près de 6 458 €, à des dépenses de communication sur la promotion de la ville de près de 6 307 €, à des frais liés au salon du livre de 2 175 €...), à **une augmentation des dépenses sur la ligne « fêtes et cérémonies » de près de 43 652 €** (liée principalement à une augmentations des dépenses liées aux festivités de la Pentecôte (+ 29 095 €) avec un retour à une année « standard », aux festivités de la fête nationale (+ 4 845 €) et aux festivités de l'outre-festival (+5 900 €)), à **une augmentation des dépenses liées à la taxe foncière de près de 11 446 €** (liée à la revalorisation des bases), à **une augmentation des frais externalisés de nettoyage des locaux de près de 7 852 €**, à **une augmentation des frais de gardiennage de près de 8 849 €** (liée aux frais de gardiennage de la forêt indexés sur les recettes N-1), à **une augmentation des frais de transport collectifs de près de 14 292 €** (liée notamment à une augmentation des coûts de transport et à un retour à une année « standard » pour les sorties scolaires) conjuguée à une **baisse des dépenses externalisées d'entretien de la forêt de près de 61 745 €** (dépenses réalisées par le SIVU forestier).

- **une augmentation des dépenses de personnel de près de 173 425 €** (liée principalement à des remplacements et renforts temporaires en 2023 pour 115 645 € (3 remplacements + 8 renforts temporaires), aux recrutements 2023 et impact des recrutements 2022 pour + 313 526 €, aux impacts financiers liés aux revalorisations indiciaires et avancements pour 135 980 €, au coût 2023 du recensement de la population + 29 330 €, aux intégrations de stagiaires (8 intégrations en 2023) + 73 810 € conjuguée aux différents départs (mutations, retraite, démissions, ...) – 495 234 €).
- **une augmentation des dépenses financières de près de 29 314 €** (liée essentiellement à une **augmentation des dépenses d'intérêts concernant la ligne de trésorerie de près de 38 805 €** conjuguée à une **baisse des dépenses d'intérêts concernant les emprunts de près de 11 088 €**)
- **une légère augmentation des participations et subventions versées de près de 29 395 €** (liée notamment à une **augmentation de la subvention de fonctionnement versée au budget annexe de la NEF pour 20 000 €**, à une **augmentation de la subvention de fonctionnement versée au CCAS de Wissembourg de 20 000 €**, à une **augmentation des dépenses concernant les droits d'utilisation informatique de près de 12 527 €** (Abonnements informatiques), une **augmentation des indemnités des élus de près de 4 349 €** (liée à l'augmentation du point d'indice) conjuguée à une **baisse de la participation versée au SDIS de près de 12 965 €** et une **baisse des participations versées aux syndicats et groupements intercommunaux de près de**

14 467 € (SIVU forestier (- 27 585 €) ; Parc régional des Vosges du Nord (- 22 896 €) ; SIVOM Région de Wissembourg (+ 2 244 €) ; groupement et syndicat d'eau (+ 33 770 €)).

III. L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement brut dégagé de la section de fonctionnement sur l'exercice 2023 (hors excédent reporté et après retraitement des cessions immobilières et de la subvention exceptionnelle versée au budget annexe du lotissement GUMBERLE) s'élève à 1 930 898,88 €.

Cet autofinancement est en hausse de 7,05 % par rapport à celui de 2022 (+ 127 151,44 €). Cette hausse s'explique par une hausse des recettes réelles de fonctionnement (hors excédent reporté et après retraitement des cessions immobilières) de 622 943,44 € supérieure à la hausse des dépenses réelles de fonctionnement (après retraitement de la subvention exceptionnelle versée au budget annexe du lotissement GUMBERLE) de 495 792 €. Il est rappelé que cet autofinancement brut 2023 est destiné à rembourser le capital des prêts à long terme et à financer les investissements réalisés.

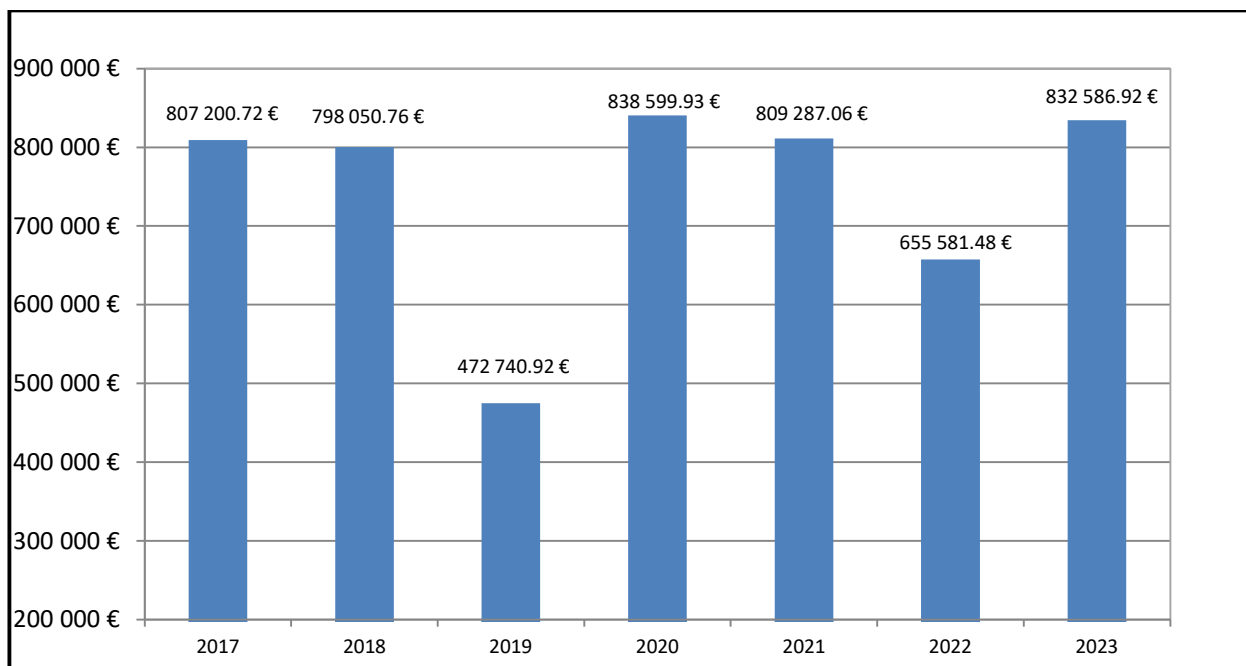
L'autofinancement net dégagé de la section de fonctionnement sur l'exercice 2023 (hors excédent reporté et après retraitement des deux positions précitées ci-dessus) s'élève à 832 586,92 €.

Il est rappelé que cet autofinancement net constitue la somme disponible dégagée sur l'exercice 2023 pour financer les dépenses d'investissement (déduction faite du remboursement en capital des prêts à long terme).

Voici un tableau récapitulatif retraçant l'évolution de l'autofinancement sur les sept dernières années :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Autofinancement brut	1 614 194.54 €	1 700 713.90 €	1 443 477.37 €	1 910 232.23 €	1 900 603.43 €	1 803 747.44 €	1 930 898.88 €
Autofinancement net	807 200.72 €	798 050.76 €	472 740.92 €	838 599.93 €	809 287.06 €	655 581.48 €	832 586.92 €

L'évolution de l'autofinancement net est retracée sur le graphique suivant :



L'autofinancement net est en hausse de près de 177 005 € (+ 27 %) entre 2022 et 2023. Cette hausse s'explique par une hausse significative de l'autofinancement brut de près de 127 151 € conjuguée à une baisse du montant du remboursement en capital des prêts à long terme de 49 854 € entre 2022 et 2023.

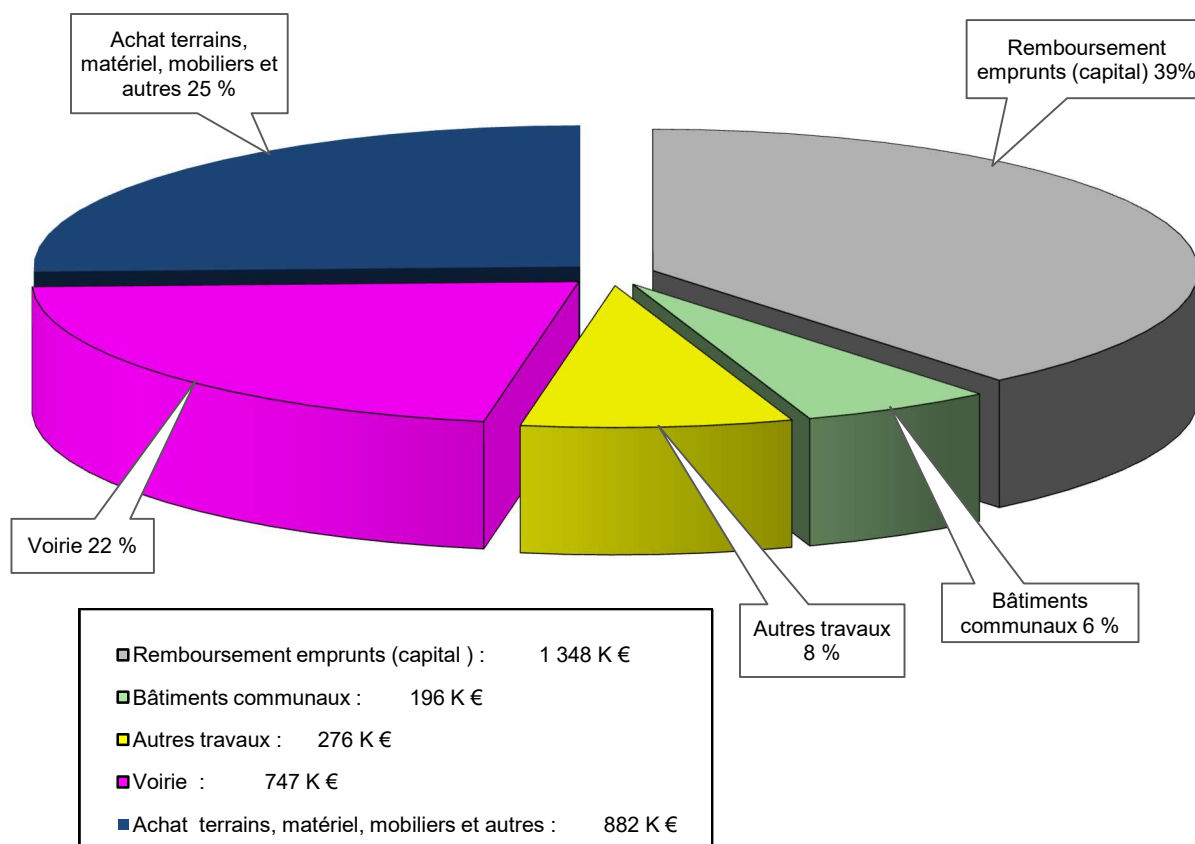
Cet autofinancement net a permis à la commune d'autofinancer près de 833 000 € de dépenses d'investissement sur l'exercice 2023 (hors excédent reporté et cessions immobilières).

IV. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées sur l'exercice 2023 à 3 448 622,45 €.

Voici la répartition de ces dépenses d'investissement par nature sur l'exercice 2023 :

Dépenses réelles en milliers d'€



La liste détaillée des dépenses d'investissement réalisées en 2023 se retrouve dans la synthèse du compte administratif jointe en annexe.

Voici un tableau récapitulatif retraçant l'évolution des dépenses d'équipement sur les sept dernières années :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses d'équipement (travaux, achats, subvention d'équipement)	3 538 684 €	2 573 254 €	4 990 660 €	2 332 429 €	1 764 781 €	1 547 472 €	1 964 422 €

La moyenne des dépenses d'équipement réalisées sur les sept dernières années s'élève à 2 673 100 €. On peut constater que les dépenses d'équipement réalisées en 2023 sont de près de 26,5 % inférieures à la moyenne réalisée sur les sept derniers exercices.

Ces dépenses d'investissement 2023 ont été financées par l'autofinancement brut dégagé (1 931 K€), par les subventions d'investissement encaissées (106 K€), par le versement du FCTVA 2023 (226 K€), par les recettes de taxe d'aménagement (100 K€), par la mise en réserves (1 137 K€) et les emprunts réalisés (450 K€ à long terme et 300 K€ à court terme).

V. L'ENDETTEMENT

La ville de Wissembourg a contracté deux nouveaux emprunts en 2023 :

- Emprunt à long terme de 450 000 € auprès de la Caisse d'Epargne sur 20 ans au taux de 4,20 % (indexé sur le livret A)
- Emprunt à court terme de 300 000 € auprès du Crédit Mutuel sur 1 an au taux fixe de 4,20 % pour le préfinancement du FCTVA

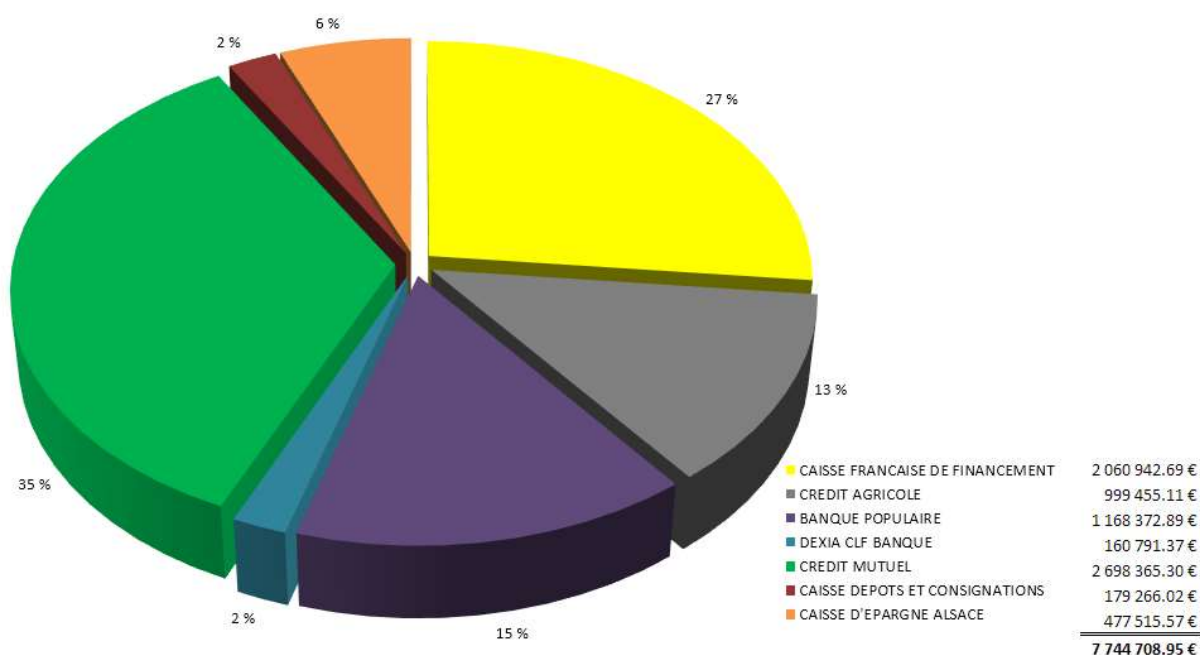
La ville de Wissembourg a remboursé en 2023 :

- 1 348 311,96 € en capital (dont 250 000 € concernant un prêt à court terme)
- 162 029,36 € d'intérêts

L'encours de la dette globale au 31/12/2023 s'élève à 7 744 708,95 € (soit 1 004,63 € / hab.) dont 300 000 € d'emprunt à court terme.

Ainsi, l'encours de la dette à long terme au 31/12/2023 se monte donc à 7 444 708,95 €.
(Moyenne de la strate au 31/12/2020 : 1 034 € / hab.)

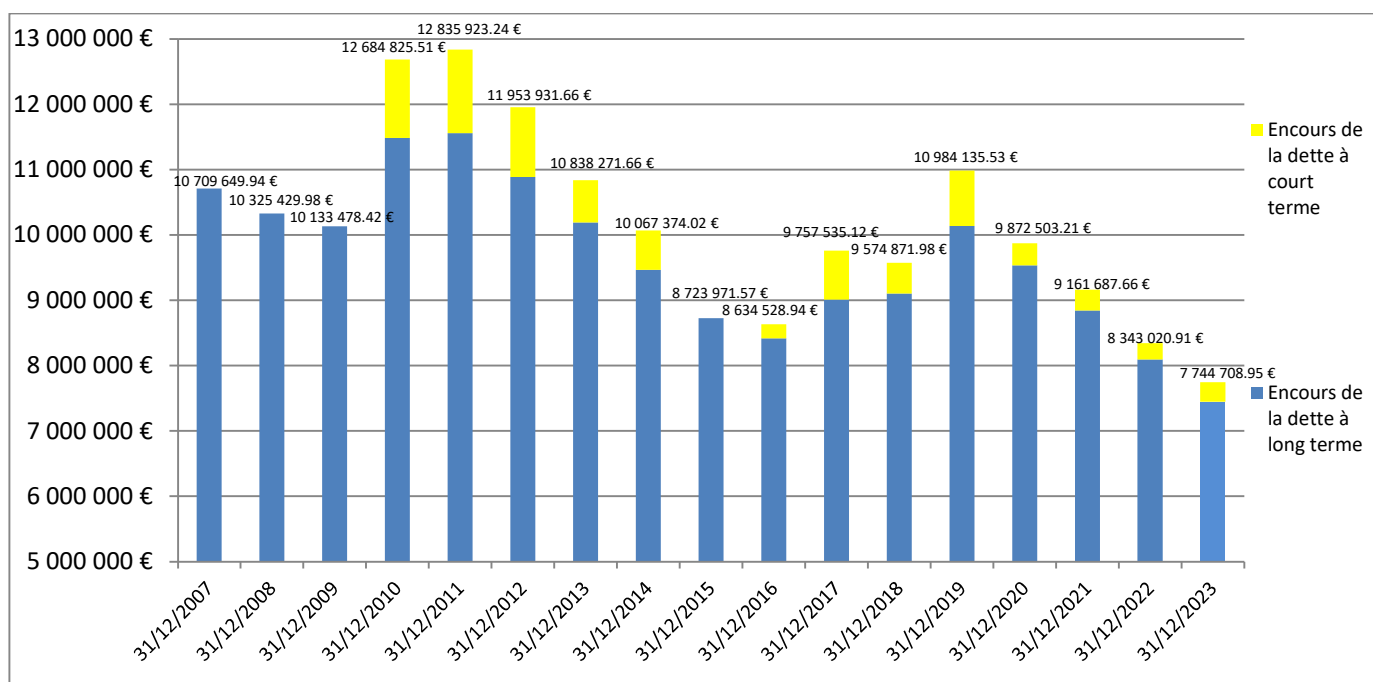
Voici la répartition de l'encours global par prêteurs :



Le détail des lignes d'emprunts en cours au 31/12/2023 figure dans la synthèse du compte administratif jointe en annexe.

1. Evolution rétrospective de la dette

Voici l'évolution rétrospective de la dette de la ville du 31/12/2007 au 31/12/2023 :



La commune de Wissembourg a réduit en 2023 son endettement à long terme de près de 648 312 €.

2. Capacité de désendettement

L'autofinancement brut réel dégagé sur l'exercice 2023 (en retraitant les cessions immobilières et la subvention exceptionnelle versée au budget annexe du lotissement GUMBERLE, hors excédent reporté) s'élève à 1 930 898,88 €.

En supposant affecter l'intégralité de l'autofinancement brut dégagé en 2023 à l'encours de la dette à long terme au 31/12/2023 (7 444 708,95 €) la ville de Wissembourg mettrait près de 3,86 années à rembourser l'intégralité de la dette à long terme.

Ce ratio était de 4,49 en 2022. L'endettement reste maîtrisé par rapport à l'autofinancement dégagé.

BUDGET EAU

I. CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

L'exercice 2023 se clôture avec un excédent d'exploitation au 31/12/2023 de 136 363,22 € ainsi qu'un résultat d'investissement au 31/12/2023 de 115 864,79 €.

Compte tenu du solde des crédits reportés en 2024 (79 000 €), l'excédent global réel au 31/12/2023 disponible pour 2024 s'élève à 173 228,01 €.

L'autofinancement brut dégagé de la section d'exploitation sur l'exercice 2023 s'élève à 280 086,93 €.

Cet autofinancement est en baisse de près de 4,13 % par rapport à celui de 2022 (- 12 062,74 €).

II. SECTION D'EXPLOITATION

1. Recettes réelles

Ces recettes réelles sont principalement constituées par les ventes d'eau, les locations de compteurs, les travaux de branchement, les redevances de pollution domestique, de modernisation des réseaux et de prélèvement d'eau.

Le montant total de ces recettes réelles s'élève à 952 842,02 € pour l'exercice 2023. Le taux de réalisation de ces recettes par rapport au montant budgétisé s'élève à 100,33 %.

Voici un tableau récapitulatif retraçant l'évolution de ces recettes sur les sept dernières années :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Vente d'eau	529 662,06 €	550 185,15 €	540 231,69 €	534 601,74 €	521 487,24 €	528 810,21 €	518 269,28 €
Redevances	259 856,97 €	264 739,47 €	263 110,97 €	253 056,08 €	246 405,98 €	255 919,22 €	252 290,16 €
Locations de compteurs	101 849,79 €	113 252,68 €	114 430,31 €	115 889,47 €	117 334,87 €	118 270,80 €	120 475,86 €
Travaux branchement	7 872,11 €	54 390,87 €	32 817,27 €	30 773,73 €	39 267,94 €	35 699,16 €	60 541,32 €
Autres recettes réelles	8 976,03 €	5 551,74 €	1 255,95 €	14 538,81 €	1 629,39 €	1 635,87 €	1 265,40 €
Total recettes réelles d'exploitation	908 216,96 €	988 119,91 €	951 846,19 €	948 859,83 €	926 125,42 €	940 335,26 €	952 842,02 €

On peut clairement constater que les recettes réelles d'exploitation 2023 ont augmenté de 1,33 % (+ 12 506,76 €) par rapport à celles de 2022.

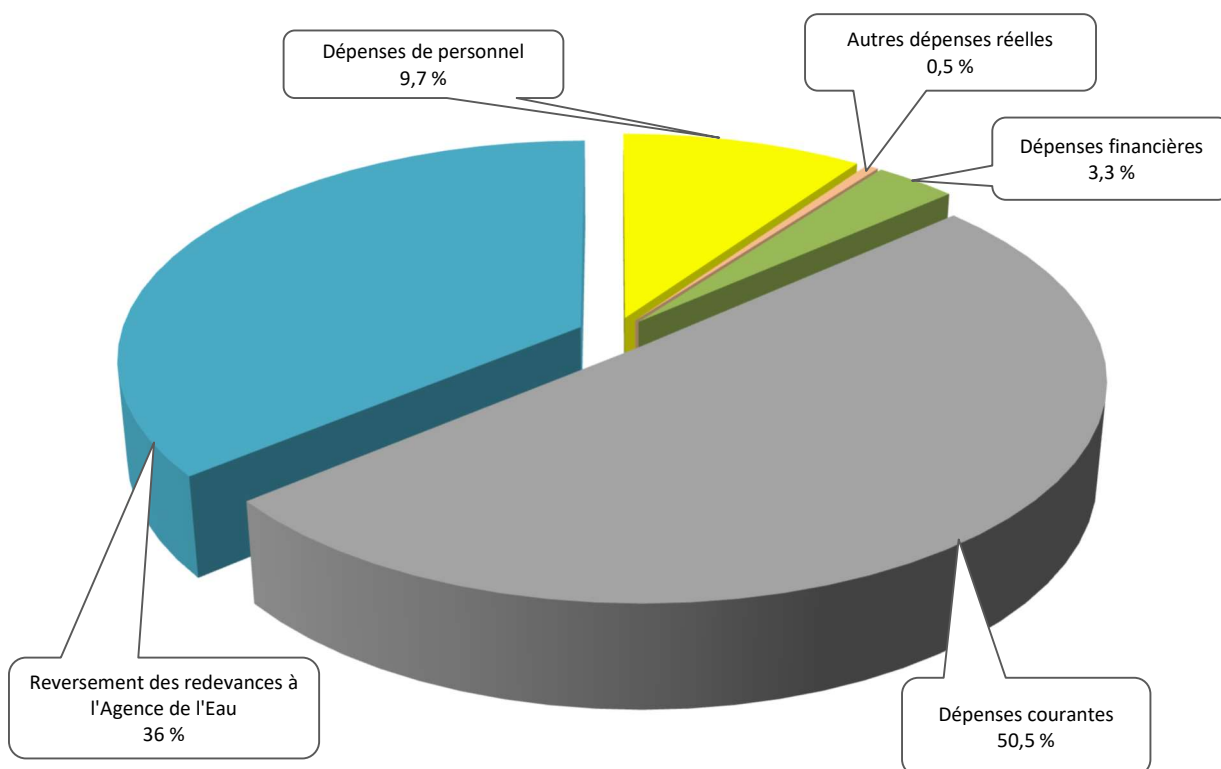
Cette hausse est principalement due à une hausse des recettes liées aux travaux de branchement de près de 24 842 € (plus de branchements réalisés en 2023), à une légère hausse des recettes de location de compteurs de près de 2 205 € (nouveaux compteurs installés en 2023) conjuguée à une légère baisse des recettes de ventes d'eau de près de 10 541 € (liée essentiellement à une baisse des volumes vendus de près de 13 432 m³), à une légère baisse des recettes de redevances encaissées de près de 3 629 € (toujours liée à une

baisse des volumes vendus) et **une très légère baisse des autres recettes réelles de près de 370 €.**

2. Dépenses réelles

Ces dépenses réelles sont constituées par les dépenses courantes (entretien des réseaux, achat d'eau, électricité, branchements, ...), les dépenses de personnel (refacturées par le budget principal), le reversement des redevances notamment à l'Agence de l'Eau, les dépenses financières (intérêts de la dette) et les autres dépenses réelles (de gestion courante, exceptionnelle et dotations aux provisions).

Voici la répartition de ces dépenses par nature pour l'exercice 2023 :



Le montant total de ces dépenses réelles s'élève à 672 755,09 € pour l'exercice 2023. Le taux de réalisation de ces dépenses par rapport au montant budgétisé s'élève à 89,58 %.

Voici un tableau récapitulatif retraçant l'évolution de ces dépenses sur les sept dernières années :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses courantes	286 900,89 €	313 698,48 €	329 747,91 €	337 315,82 €	330 657,58 €	345 451,72 €	339 453,13 €
Dépenses de personnel	53 040,34 €	54 901,05 €	55 604,36 €	55 790,93 €	54 907,93 €	59 976,50 €	64 972,79 €

Reversement des redevances à l'Agence de l'eau	238 405,00 €	230 705,00 €	245 969,00 €	240 535,00 €	201 296,00 €	233 800,00 €	242 395,82 €
Dépenses financières	13 736,82 €	11 824,67 €	9 838,19 €	7 774,53 €	5 897,73 €	4 401,05 €	22 264,71 €
Autres dépenses réelles	19 546,45 €	8 060,67 €	11 252,11 €	8 345,09 €	9 066,04 €	4 556,32 €	3 668,64 €
Total dépenses réelles d'exploitation	611 629,50 €	619 189,87 €	652 411,57 €	649 761,37 €	601 825,28 €	648 185,59 €	672 755,09 €

On peut clairement constater une hausse entre 2022 et 2023 de ces dépenses réelles d'exploitation de 3,79 % (+ 24 569,50 €).

Cette hausse s'explique principalement par **une hausse des dépenses financières de près de 17 864 €** (liée aux frais de ligne de trésorerie nécessaires aux préfinancement des travaux importants d'investissement), **à une hausse des dépenses de reversement de redevances de près de 8 596 €** (liée à un transfert de dépenses du chapitre des dépenses courantes), **à une hausse des dépenses de personnel de près de 4 996 €** conjuguée à **une légère baisse des dépenses courantes de près de 5 999 €** (liée essentiellement à une hausse des dépenses de branchement de près de 16 108 €, à une hausse des dépenses d'énergie de près de 11 328 € conjuguée à une baisse des autres taxes et redevances de près de 24 403 € et une baisse des achats d'eau de près de 5 405 €) et **une très légère baisse des autres dépenses réelles de près de 888 €**.

III. L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement brut dégagé de la section d'exploitation sur l'exercice 2023 s'élève à 280 086,93 €.

L'autofinancement net dégagé sur l'exercice 2023 s'élève à 261 418,60 €. Il est rappelé que cet autofinancement net constitue la somme disponible dégagée sur l'exercice 2023 pour financer les dépenses d'investissement.

Voici un tableau récapitulatif retraçant l'évolution de l'autofinancement sur les sept derniers exercices :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Autofinancement brut	296 587,46 €	368 930,04 €	299 434,62 €	299 098,46 €	324 300,14 €	292 149,67 €	280 086,93 €
Autofinancement net	246 804,00 €	317 234,43 €	245 752,53 €	243 352,71 €	283 253,27 €	249 606,39 €	261 418,60 €

On peut clairement constater que l'autofinancement brut 2023 est en baisse de 4,13 % (- 12 062,74 €) par rapport à celui de 2022.

Cette baisse s'explique par le fait que les recettes réelles d'exploitation (+12 506,76 €) ont moins augmenté que les dépenses réelles d'exploitation (+ 24 569,50 €) entre 2022 et 2023.

Toutefois l'autofinancement net 2023 est en hausse de 4,73 % (+ 11 812,21 €) par rapport à celui de 2022.

Cette hausse s'explique essentiellement par la baisse de l'autofinancement brut (- 12 062,74 €) conjuguée à une baisse du remboursement en capital de la dette entre 2022 et 2023 (- 23 874,95 €).

IV. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées en 2023 à 1 941 500,30 €.

La liste détaillée des dépenses d'investissement réalisées en 2023 se trouve dans la synthèse du compte administratif jointe en annexe.

Voici un tableau récapitulatif retraçant l'évolution des dépenses d'équipement (travaux et achats) sur les sept dernières années :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses d'équipement (travaux, achats et frais d'études)	364 679,16 €	275 223,86 €	304 497,65 €	175 287,98 €	312 941,41 €	198 858,89 €	1 922 831,97 €

La moyenne des dépenses d'équipement réalisées sur les sept dernières années s'élève à 507 760 €.

Le montant des dépenses d'équipement réalisé en 2023 est très largement supérieur à cette moyenne. En effet, deux gros projets ont été réalisés en 2023 :

- Projet transfrontalier/réseau vers l'Allemagne pour 1 255 625 €
- Projet de sécurisation de l'eau potable de Weiler pour 424 122 €

Les dépenses d'investissement 2023 ont été financées par l'autofinancement brut dégagé de l'exercice 2023 (280 087 €), des subventions de l'Agence de l'eau et de l'Union européenne (667 495 €), une mise en réserves (49 000 €) et un emprunt à long terme de 1 000 000 €.

V. L'ENDETTEMENT

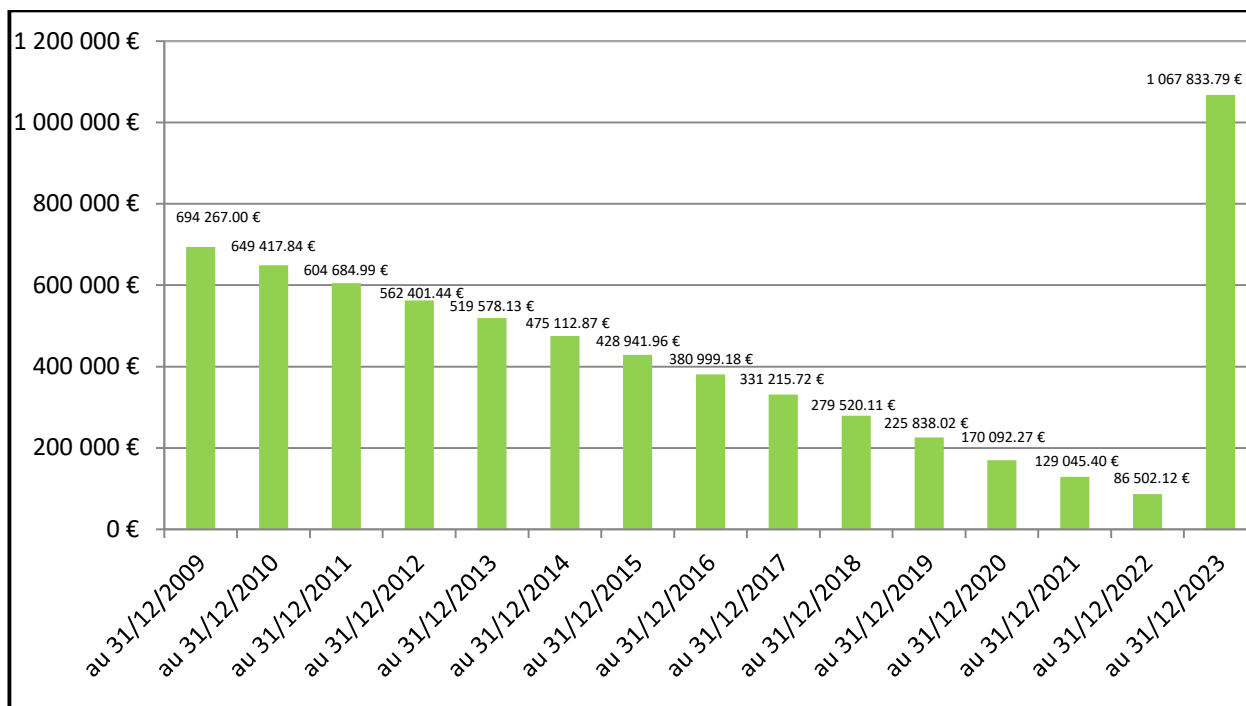
Un nouvel emprunt de 1 000 000 € a été contracté en 2023 au taux fixe de 4,01 % sur 20 ans.

Sur ce budget EAU en 2023, la commune a remboursé 18 668,33 € de capital et a payé 3 164,71 € d'intérêts.

L'encours de la dette au 31/12/2023 s'élève à 1 067 833,79 €.

1. Evolution rétrospective de la dette

Voici l'évolution rétrospective de la dette du budget eau de 2009 à 2023 :



2. Capacité de désendettement

L'encours de la dette du budget EAU s'élève au 31/12/2023 à 1 067 833,79 €.

L'autofinancement brut réel dégagé sur l'exercice 2023 s'élève à 280 086,93 €.

En supposant affecter l'intégralité de l'autofinancement brut dégagé en 2023 au remboursement de l'encours de la dette au 31/12/2023, il faudrait 3,8 années pour rembourser l'intégralité de la dette.

Ce ratio primordial de désendettement demeure très bon.

BUDGET LA NEF – GESTION DES SPECTACLES

L'exercice 2023 se clôture avec un excédent global au 31/12/2023 de 65 454,52 €.

Il n'y a aucun encours de dette sur ce budget annexe.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

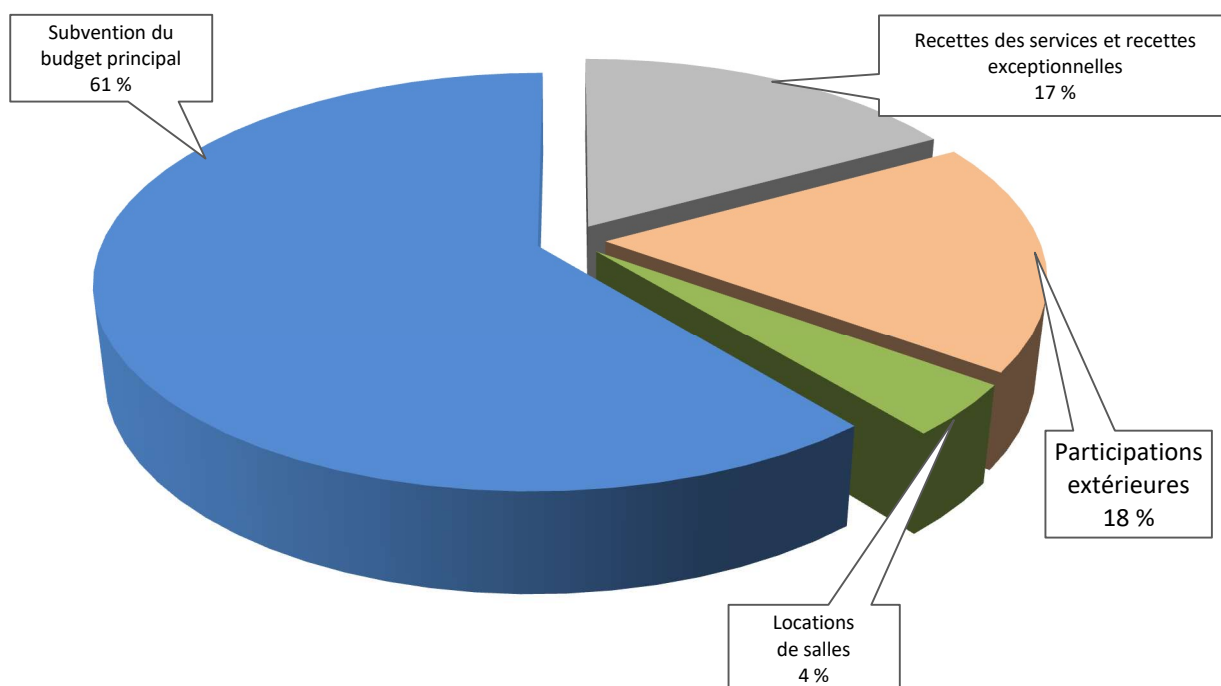
Le résultat de fonctionnement au 31/12/2023 s'élève à 65 454,52 € décomposé comme suit :

Résultat de l'exercice 2023	38 301,07 €
Excédent antérieur reporté	27 153,45 €

1. Recettes réelles

Ces recettes réelles de fonctionnement sont essentiellement constituées par les recettes des services (notamment recettes liées aux entrées des spectacles), les participations extérieures, les locations de salle et la subvention de couverture du budget principal de la ville.

Voici la répartition de ces recettes réelles par nature pour l'exercice 2023 :



Le montant total de ces recettes réelles s'élève à 491 357,80 € pour l'exercice 2023. Le taux de réalisation de ces recettes par rapport au montant budgétisé s'élève à 103 %.

Voici un tableau récapitulatif retraçant l'évolution de ces recettes sur les sept dernières années :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes des services et recettes exceptionnelles	58 538,64 €	73 516,34 €	73 492,57 €	23 436,03 €	47 548,76 €	58 486,23 €	83 485,96 €
Participations extérieures	63 240,00 €	101 455,48 €	110 312,46 €	107 112,49 €	103 615,45 €	104 616,11 €	88 600,00 €
Locations de salles	4 622,91 €	8 497,92 €	17 968,76 €	2 235,41 €	9 570,83 €	15 172,50 €	19 271,84 €
Subvention du budget principal	290 000,00 €	270 000,00 €	270 000,00 €	280 000,00 €	180 000,00 €	280 000,00 €	300 000,00 €
Total recettes réelles de fonctionnement	416 401,55 €	453 469,74 €	471 773,79 €	412 783,93 €	340 735,04 €	458 274,84 €	491 357,80 €

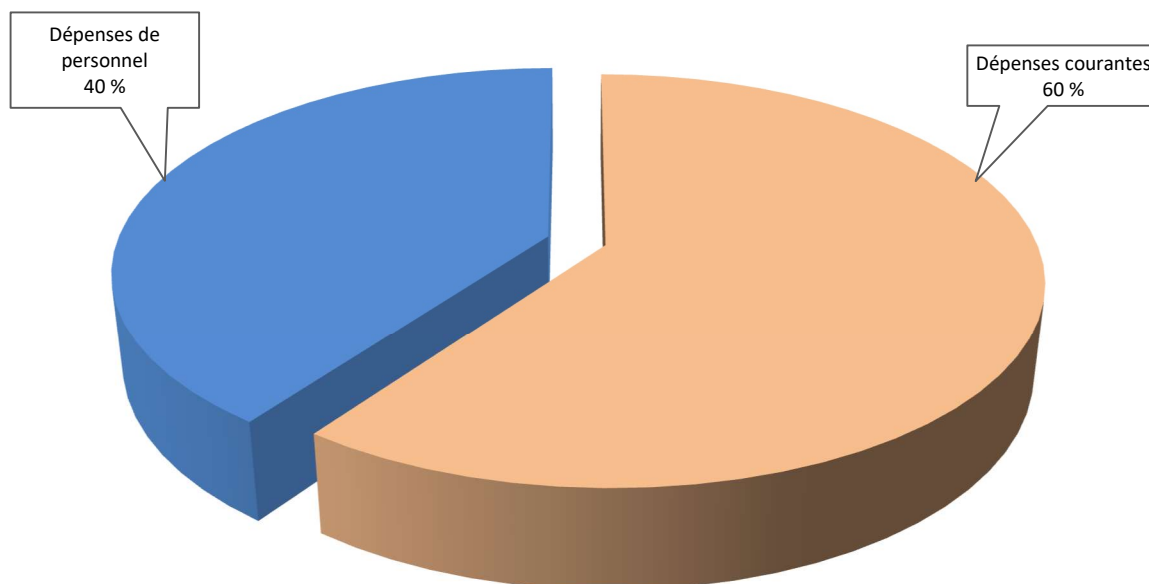
Ces recettes réelles 2023 sont en augmentation de 7,2 % (+ 33 082,96 €) par rapport à celles de 2022.

Cette hausse s'explique principalement par **une hausse des recettes de services et exceptionnelles de près de 25 000 €** (liée essentiellement à une augmentation des recettes de billetterie de près de 25 345 €), **une hausse des recettes de locations de salle de près 4 099 €**, **une hausse de la participation communale (via le budget principal) de 20 000 €** conjuguée à une **baisse des participations extérieures de près de 16 016 €** (liée essentiellement à une baisse d'une participation de la REGION GRAND EST de 15 000 €).

2. Dépenses réelles

Ces dépenses réelles de fonctionnement sont essentiellement constituées par les dépenses courantes (achat spectacles, électricité, chauffage, entretien, droits, ...) des dépenses de personnel (en grande partie refacturées par le budget principal) et des autres dépenses de gestion courante.

Voici la répartition de ces dépenses réelles par nature pour l'exercice 2023 :



Le montant total de ces dépenses réelles s'élève à 453 056,73 € pour l'exercice 2023. Le taux de réalisation de ces dépenses par rapport au montant budgétisé s'élève à 90 %.

Voici un tableau récapitulatif retraçant l'évolution de ces dépenses sur les sept dernières années :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses courantes	188 842,62 €	230 915,68 €	250 318,25 €	194 824,66 €	187 040,52 €	261 930,86 €	274 329,03 €
Dépenses de personnel	226 572,87 €	222 147,82 €	223 924,50 €	207 063,69 €	145 330,77 €	193 904,94 €	178 720,96 €
Autres dépenses	0,00 €	153,77 €	0,00 €	0,00 €	2 574,22 €	116,52 €	6,74 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	415 415,49 €	453 217,27 €	474 242,75 €	401 888,35 €	334 945,51 €	455 952,32 €	453 056,73 €

On peut constater globalement une très légère diminution des dépenses réelles de fonctionnement de près de 0,64 % (- 2 895,59 €) entre 2022 et 2023.

Cette baisse s'explique principalement **par une hausse des dépenses courantes de près de 12 398 €** liée essentiellement à une augmentation des dépenses d'énergie de près de 5 765 €, à une augmentation des dépenses liées aux spectacles de près de 10 392 € (légère augmentation de la programmation en 2023), à une augmentation des dépenses liées aux contrats de prestations de services de près de 10 455 € (notamment un recours plus important à des sociétés extérieures pour assurer la partie technique de certains spectacles), à une augmentation des dépenses liées aux locations de films et de matériels de près de 4 593 € (plus de séances de

cinéma programmées en 2023), à une augmentation des dépenses d'impression de près de 1 060 €, à une augmentation des frais de réceptions de près de 2 093 € conjuguée à une baisse des dépenses d'entretien du bâtiment et du mobilier de près de 13 128 € (notamment moins de dépenses 2023 concernant l'entretien des biens mobiliers et la maintenance des logiciels), une baisse des dépenses de formation de près de 8 738 €, à une **baisse des dépenses de personnel** de près de **15 184 €** liée au départ de certains techniciens en cours d'année et à une **très légère baisse des autres dépenses de près de 110 €**.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat d'investissement au 31/12/2023 s'élève à 0 €.

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées en 2023 à 11 860,05 €. La liste détaillée de ces dépenses se trouve dans la synthèse du compte administratif jointe en annexe.

Voici un tableau récapitulatif retraçant l'évolution des dépenses d'équipement (travaux et achats) sur les sept dernières années :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses d'équipement (travaux, achats)	46 529,67 €	10 476,35 €	33 906,87 €	31 382,89 €	13 096,97 €	25 554,13 €	11 860,05 €

La moyenne des dépenses d'équipement réalisées sur ces sept exercices s'élève à 24 687 €.

Les dépenses d'équipement 2023 sont largement inférieures à la moyenne des dépenses réalisées sur les sept derniers exercices.

La liste détaillée des dépenses figure dans la synthèse du compte administratif 2023.

Les dépenses d'équipement 2023 ont été intégralement financées par la subvention d'équipement versée par le budget principal de la ville (11 860,05 €).

BUDGET LOTISSEMENT GUMBERLE

Le résultat global de clôture au 31/12/2023 s'élève à 26 837,86 €.

Les principales dépenses réelles réalisées sur ce budget annexe en 2023 sont les suivantes :

- Remboursement en capital du solde du prêt-relais existant	100 000,00 €
- Travaux de voirie définitive	166 470,30 €
- Travaux réseaux secs (éclairage public)	48 269,88 €
- Maitrise d'œuvre	2 717,53 €
- Intérêts du prêt-relais existant	304,17 €
- Frais de dossier du nouveau prêt-relais	250,00 €
- Mise à disposition de personnel	3 058,00 €
TOTAL	321 069,88 €

Ces dépenses réelles ont été financées en 2023 par l'excédent global reporté de 157 907,74 €, une subvention exceptionnelle de 60 000 € versée par le budget principal de la commune et un nouvel emprunt-relais de 130 000 €.

Toutes les autres écritures passées en 2023 sont des écritures d'ordre de stockage et déstockage des terrains ainsi que de transfert de charges financières.

Compte-tenu du remboursement en capital réalisé en 2023 de 100 000 € et le nouvel emprunt-relais réalisé de 130 000 €, l'encours de la dette au 31/12/2023 s'élève à 130 000 € sur ce budget annexe. Cet encours est en hausse de 30 000 € par rapport à celui de fin 2022.

Il est rappelé que cet emprunt-relais sera remboursé dès la vente du dernier terrain.

BUDGET LOTISSEMENT DES QUATRE VENTS

Le résultat global de clôture au 31/12/2023 s'élève à -15 269,49 €.

Les principales dépenses réelles réalisées sur ce budget annexe en 2023 sont les suivantes :

- Intérêts du prêt-relais	12 880,52 €
- Mise à disposition de personnel	<u>4 947,97 €</u>
TOTAL	17 828,49 €

La seule recette réelle constatée en 2023 est l'excédent global antérieur reporté de 2 559 €.

Toutes les autres écritures passées en 2023 sont des écritures d'ordre de stockage et déstockage des terrains ainsi que de transfert de charges financières.

L'encours de la dette de ce budget annexe au 31/12/2023 reste identique à celui de fin 2022 à savoir un montant de 465 000 €.

Il est rappelé que l'emprunt-relais restant sera remboursé au fur et à mesure de la vente des terrains.

BUDGET QUARTIER STEINBAECHEL

Le résultat global de clôture au 31/12/2023 s'élève à 40 728,78 €.

Les principales dépenses réelles réalisées sur ce budget annexe en 2023 sont les suivantes :

- Remboursement de deux prêts-relais	620 000,00 €
- Intérêts des prêts-relais	10 126,00 €
- Frais de dossier du nouveau prêt-relais	660,00 €
- Honoraires/étude de faisabilité relative à l'urbanisation	1 200,00 €
- Mise à disposition de personnel	<u>2 564,28 €</u>
TOTAL	634 550,28 €

Ces dépenses réelles ont été financées en 2023 par l'excédent reporté global antérieur de 15 279,06 € et la mise en place d'un nouveau prêt-relais de 660 000 €.

Toutes les autres écritures passées en 2023 sont des écritures d'ordre de stockage et déstockage des terrains ainsi que de transfert de charges financières.

Compte tenu du remboursement de 2 prêts-relais (arrivés à échéance) de 500 000 € et 120 000 € ainsi que de la mise en place d'un nouveau prêt-relais de 660 000 €, l'encours de la dette au 31/12/2023 s'élève à 990 000 € sur ce budget annexe. Cet encours est en hausse de 40 000 € par rapport à celui de fin 2022.